



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Présenté lors du Comité syndical du vendredi 23 février 2018 à 17h30

A - Contexte général : situation du syndicat mixte

L'année 2017 est une année de transition pour le syndicat mixte. Après le choix effectué en 2016 de mettre en œuvre un nouveau mode de gestion pour son réseau de transport de lignes commerciales et scolaires (délégation de service public en lieu et place des marchés publics transférés par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle), 2017 a vu se dérouler une longue procédure de DSP, entamée en septembre 2016. Une première attribution à la société Bus Est a été annulée par le tribunal administratif en juin 2017, nécessitant de relancer l'appel d'offres pour une attribution définitive intervenue en novembre, à nouveau au profit de la société Bus Est.

La décision du tribunal administratif et le retard pris dans la mise en œuvre de la DSP a entraîné un report de la date de rupture anticipée des marchés de transports, en cohérence avec les nouvelles dates de démarrage de la DSP : janvier 2018 pour les lignes commerciales et septembre 2018 pour les lignes scolaires.

L'année 2018 correspond donc à la véritable première année de mise en œuvre du projet politique pour lequel le syndicat mixte des transports du bassin de Briey a été créé en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité : le lancement d'un réseau de transport urbain de lignes régulières et à la demande. Onze ans après la première étude de préfiguration initiée par l'association du Pays du bassin de Briey.

Ce nouveau cap s'accompagne évidemment de nouvelles orientations budgétaires, tant en matière de fonctionnement que d'investissement. C'est ce qui est détaillé ci-dessous.

B - Orientations budgétaires du syndicat mixte en 2018

a) Recettes de fonctionnement

▪ Fiscalité (versement transport)

Le budget 2017 a été construit avec une recette de versement transport (VT) de 1,5 M€ (au taux de 0,60%). Cette recette de VT s'appuyait prudemment sur celle de 2016 (1,532 M€). Elle intégrait également l'incertitude liée à la modification du seuil d'assujettissement au VT pour les employeurs (de 9 à 11 salariés), avec une compensation de l'Etat chiffrée par ce dernier à 7 533 euros. Sa pérennité n'est pas acquise et dépend des lois de finances annuelles.

Au final, alors que la recette mensuelle moyenne de VT pour l'année 2016 atteignait 127 743 euros, elle s'est établit à 179 101 euros en 2017 (2,149 M€ sur l'année). Attention, cette somme intègre des régularisations

de recettes des années 2015 et 2016, attendues suite au travail d'optimisation des bases effectuées en 2016. Ainsi, la recette mensuelle moyenne de VT en 2017, rectifiée des régularisations, a atteint 155 366 euros (1,864 M€).

Le ST2B peut raisonnablement construire son budget 2018 avec un objectif de recette de VT fixé à 1,6 M€ (recette de fonctionnement).

- Dotations de compensation

Fixée contractuellement dans le cadre de nos conventions de transfert avec les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle (CD54) et de la Meuse (CD55), les dotations de compensation encaissées en 2017 sont conformes aux attentes :

- 3,05 M€ pour le CD54 ;
- 0,116 M€ pour de CD55.

Ces montants resteront inchangés en 2018. A noter toutefois que le Conseil Régional Grand Est, qui a récupéré la compétence transport en janvier 2017 et a donc hérité à ce titre des conventions de transfert départementales, conteste le mode de calcul de la dotation du CD55 en l'estimant surévaluée d'environ 20 000 euros. Un arbitrage devra intervenir dans le courant de l'année.

- Autres recettes

La vente de titre de transports et de cartes de transports scolaire à titre dérogatoire s'est élevée à 34 616 euros en 2017. En 2018, les recettes des lignes commerciales seront intégralement perçues par le délégataire en application du contrat de concession de la DSP. Les recettes issues des titres dérogatoires continueront à être perçues par le ST2B jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

La DSP prévoit également qu'un ensemble de biens est mis à disposition du délégataire (Bus Est) par le délégant (le ST2B) : véhicules, système billettique, agence commerciale, poteaux d'arrêt. En contrepartie de cette mise à disposition, le contrat de concession engage le délégataire à verser annuellement au ST2B une redevance annuelle de 35 863 euros.

Par ailleurs, les communes ayant signé une convention pour la prise en charge du transport méridien, ainsi que les communes prenant en charge le coût des titres dérogatoires pour les transports scolaires en deçà de 3 km ont versé au ST2B une participation de 99 424 euros en 2017. Ces dispositifs perdureront en 2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Si des conventions pour la prise en charge des déplacements scolaires à moins de 3 km resteront possibles, ce ne sera plus le cas pour les transports méridiens. Le ST2B n'est pas compétent sur ce sujet et la prise en charge de ces déplacements n'a donc pas été intégré dans le périmètre de la nouvelle DSP.

- Evolution de la trésorerie et de l'épargne nette

Le ST2B dispose depuis le début de son activité d'une trésorerie qui s'est rapidement constituée avec des recettes de VT dont la croissance s'est révélée de manière attendue supérieure à l'évolution des dépenses d'exploitation. Entre janvier 2016 et décembre 2017, la trésorerie du syndicat mixte a oscillé entre 1 et 2M€.

Les fonds propres du syndicat mixte (son épargne nette) s'élèvent quant à eux fin 2017 à 2,123 M€. Ils seront mobilisés cette année pour assurer la transition entre les actuels marchés publics scolaires et la DSP,

l'optimisation financière des lignes régulières et scolaires apportée par la DSP ne fonctionnant pleinement qu'à partir de 2019.

Le taux d'épargne nette (épargne nette/recettes réelles de fonctionnement) s'établit en 2017 à 8,8%, contre 18,5% en 2016 et 86,6% en 2015. Il devrait se stabiliser entre 5 et 8% dans les prochaines années.

b) Dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel

L'organisation de l'équipe de salariés du syndicat mixte n'évoluera pas en 2018. Elle comprend :

- Un directeur, agent contractuel de catégorie A depuis mai 2017 (CDD de trois ans) au grade d'attaché principal. A temps complet (dont 0,2 ETP de mise à disposition au Pays du bassin de Briey).
- Une contrôleuse du service de transport, agent titulaire de catégorie C depuis mai 2017, au grade d'adjoint administratif. A temps complet.
- Une secrétaire à temps partiel (0,22 ETP), mise à disposition par l'association du Pays du bassin de Briey.
- Une comptable à temps partiel (0,24 ETP) en emploi accessoire, agent titulaire de la commune de Val de Briey,

Au final, l'équipe du ST2B correspond à 2,26 ETP pour un coût annuel d'environ 132 000 euros.

Le ST2B a également procédé à un renforcement ponctuel de son équipe durant la période de préparation des inscriptions pour la rentrée scolaire, avec 2 agents en CDD et un agent en contrat d'intérim. Ces moyens ponctuels ne devraient pas être mobilisés en 2018 avec la présence de l'équipe du délégataire de la DSP et l'amélioration envisagée de l'instruction informatique des dossiers.

La convention d'assistance et de moyens avec l'association du Pays du bassin de Briey sera reconduite en 2018. Elle permet de mutualiser les postes de direction et de secrétaire, ainsi que les frais liés aux locaux et aux matériels partagés (9 500 euros pour ces deux derniers postes). Une convention d'assistance est également conclue avec la commune de Val de Briey pour permettre l'activité de l'agent comptable (3 000 euros en 2017).

- Dépenses liées aux services de transport

La délégation de service public :

Le contrat de concession de la DSP prévoit le versement au délégataire d'une contribution financière forfaitaire (CFF) de 2,334 M€ HT. Elle intègre le fait que la reprise du réseau de transport scolaire par le nouveau délégataire n'intervient qu'en septembre (CFF estimée pour 2019 : 3,495 M€). Le contrat intègre également le paiement des options pour le transport vers les classes spécialisées type ULIS et SEGPA, l'entretien du mobilier urbain (poteaux) et le laboratoire de mobilité Agora pour un total de 75 700 euros HT.

Le ST2B financera également au délégataire le montant de sa taxe sur les salaires et de sa contribution économique territoriale pour un montant estimé à 43 000 euros. Dans un même temps, le délégataire déduira la compensation qu'il percevra pour son activité au titre du CICE, pour un montant estimé à 47 000 euros.

A partir de septembre, le ST2B versera également une compensation tarifaire pour la gratuité du transport scolaire estimée à 132 000 euros.

Les marchés publics en cours (transport scolaire y compris ULIS, SEGPA et services méridiens) jusqu'au 7 juillet 2018 :

- Lot bassin Briey : 1,313 M€ TTC ;
- Lot bassin Landres : 0,332 M€ TTC ;
- Lot Jarnisy : 0,498 M€ TTC ;
- Lot Boulogny : 0,04 M€ TTC ;

Soit 2,183 M€ TTC. Pour rappel, la gratuité des transports scolaires instaurée par le ST2B ne permet pas de récupérer la TVA. Les dépenses de transports scolaires sont donc budgétées en TTC.

Les autres dépenses liées à l'activité transport :

- Le coût de fonctionnement annuel du système billettique de nos lignes scolaires et régulières (Ubi 2School/2Place) s'élève à 60 000 € HT ;
- Le fonctionnement du système de gestion des transports scolaires (E-Citiz/Edulog) s'élèverait à 42 600 euros pour la 1^{ère} année (30 800 euros HT les années suivantes). Il s'agirait là d'une nouvelle dépense ;
- Par ailleurs, les autres projets du ST2B de mise en œuvre de nouveaux services dédiés à la mobilité (flotte de 50 vélos électriques en location courte et longue durée et 5 voitures électriques de service en autopartage) nécessiteront un budget dédié à la gestion et à la maintenance. Ce budget est actuellement en cours d'évaluation (première estimation à 100 000 euros, à affiner) ;
- Un budget étude et ingénierie devra également être constitué en 2018, afin d'assurer plusieurs missions (enveloppe prévisionnelle de 100 000 euros, des subventions seront recherchées) :
 - Assistance au montage du projet « nouvelles mobilités électriques » ;
 - Elaboration d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP) s'appuyant sur le nouveau réseau Le Fil, accompagné d'une étude de mise aux normes des arrêts prioritaires ;
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle d'activité de la délégation de service public ;

▪ Autres dépenses

- Communication institutionnelle du ST2B : marché à bons de commande à renouveler en 2018. La communication commerciale liée au réseau le Fil est intégrée dans la DSP ;
- Assistance juridique : marché à bons de commande en cours.
- Location boutique commerciale à Val de Briey : 10 000 euros.
- Un véhicule de service ;
- Dépenses administratives diverses. Les dépenses concernant le siège social (loyer, fluides, reprographie, fournitures, télécommunications...) continuent à être mutualisées avec le Pays du bassin de Briey.

C – Programmation des investissements

- Dette

Le syndicat mixte n'a aucun encours de dette.

- Recettes d'investissement

Les fonds propres du ST2B (2,133 M€ en fin d'exercice 2017) pourront être mobilisés pour le financement du programme d'investissement présenté ci-dessous, en complément d'emprunts dont la consistance est en cours d'évaluation.

Des subventions TEPCV sont acquises pour le financement des vélos et des voitures électriques, à hauteur de 80% du coût d'investissement (283 200 euros).

Les recettes d'investissement proviendront donc essentiellement de virements de la section de fonctionnement.

Des subventions de l'Etat (DETR, FSIL, ADEME) devraient être mobilisables pour l'acquisition et les travaux d'aménagement du futur siège social.

- Dépenses d'investissement

Projet à engager :

- Acquisition de 10 véhicules mis à disposition du délégataire pour l'exploitation des lignes régulières : 1,7 M€ HT ;
- Acquisition du siège social : 200 000 € ;
- Enveloppe de travaux pour le siège social et la nouvelle agence commerciale (dont mission d'assistance) : 300 000 € ;
- Acquisition de 5 véhicules électriques et avec bornes de recharge : 154 000 euros HT ;
- Acquisition de 50 vélos électriques avec stations d'accueil : 200 000 euros HT ;
- Acquisition de nouveaux poteaux d'arrêt pour le réseau : 30 000 euros HT.

Projets en phase d'étude :

- Modernisation du mobilier urbain sur les lignes urbaines, en partenariat avec les communes.